

### **3. SOUPER DE NOËL DES EMPLOYÉS VILLE DE SAINT-PIE**

- Habituellement, le souper de Noël se fait le 1<sup>er</sup> vendredi de décembre, puisqu'à cette date les risques de tempête de neige sont moins élevés, de sorte à pouvoir assurer la présence des employés de la voirie.
- Après vérification, la salle du Joli site est disponible le vendredi 6 décembre
  - Ce lieu est le plus approprié et le plus apprécié : taille de la salle, repas sur place, entreprise locale, etc.

### **AUTORISATION**

Je demande l'autorisation aux membres du conseil municipal pour effectuer officiellement la réservation de la salle du Joli site le vendredi 6 décembre 2024 pour le souper des employés de la Ville de Saint-Pie.